

Délibération

Générale

colonial

## DELIBERATION n° 269/7e L la Chambre des Députés portant modification du plan directeur d'urbanisme de Djibouti concernant les emprises des voies : boulevard de la République, boulevard du Général de Gaulle (rendue exécutoire par arrêté n° 72-874/SG/CD du 6 juin 1972).

n° 269/7e L la

Ministère  
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication  
26 mai 1972

Numéro JO  
n° 12 du 25/06/1972

Date du numéro  
25 juin 1972

### VISAS

**Vula** 161 n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas

**Vula** délibération no 470/6e L du 20 avril 1968 de la Chambre des députés portant approbation du Plan directeur d'urbanisme de Djibouti

**Vul'**avis du Comité de l'urbanisme

Sur proposition du Conseil de Gouvernement en sa séance du 3 mai 1972

A adopté dans sa séance du 26 mai 1972 ia délibération dont la teneur suit :

### TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — Les emprises des boulevards de la République et du Général de Gaulle sont conservées dans leurs largeurs actuelles soit : — boulevard de la République : 27 mètres ; — boulevard du Général de Gaulle: 25 mètres.

**Le Président de la Chambre des Députés, J.-P. CASTEL. Le Secrétaire de la Chambre des Députés, ABDOULKADER HASSAN MOHAMED.**